



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Projet de loi sur la loi 101 et le Code canadien du travail

MICHAEL IGNATIEFF VOTERA-T-IL EN FAVEUR DU RESPECT DE LA LANGUE DE LA NATION QUÉBÉCOISE

Ottawa, mardi 2 juin 2009 – « Le 3 juin, le projet de loi du Bloc Québécois visant à faire respecter la loi 101 partout sur le territoire québécois sera mis aux voix et Michael Ignatieff aura alors une décision importante à prendre », a lancé le leader parlementaire du Bloc Québécois et député de Joliette, **Pierre Paquette**, en conférence de presse.

« Que fera le chef libéral demain? Michael Ignatieff votera-t-il pour ou contre la loi 101? Votera-t-il pour ou contre la langue française partout au Québec? Michael Ignatieff va-t-il admettre que reconnaître la nation québécoise, c'est aussi reconnaître que sa seule langue officielle, c'est le français? » s'est interrogé **Pierre Paquette**.

Déposé le 10 février dernier, le projet de loi C-307 du Bloc Québécois ferait en sorte que la loi 101 soit appliquée au Québec pour les entreprises sous juridiction fédérale et régies par le Code canadien du travail. « En ce moment, plus de 200 000 personnes au Québec sont privées du droit de travailler en français. Une telle situation est totalement inadmissible pour la nation québécoise et encore plus inacceptable quand on pense que tous les partis à Ottawa ont reconnu la nation québécoise », a ajouté le député de Joliette.

« Nous connaissons l'opinion des conservateurs sur ce sujet depuis longtemps. Nous savons que Stephen Harper a milité contre la loi 101 avant de devenir chef de son parti. Le 24 novembre 2006, le lieutenant politique de Stephen Harper pour le Québec, Lawrence Cannon, déclarait, au sujet de la reconnaissance de la nation québécoise : "*// n'y a pas de conséquence juridique à cette reconnaissance-là*". Les Québécoises et les Québécois savent déjà très bien à quoi s'en tenir avec les conservateurs. Tous les regards sont donc maintenant tournés vers le nouveau chef du Parti libéral du Canada », a fait valoir **Pierre Paquette**.

« En 2006, Michael Ignatieff a affirmé : "*Reconnaître le Québec – et les peuples autochtones – en tant que nations à l'intérieur du Canada n'équivaut pas à faire de nouvelles concessions*". Il a également écrit sur la loi 101 que "*le Québec est un cas classique d'État ethnique en formation. Aussi longtemps qu'il demeurera à l'intérieur du Canada, sa politique linguistique peut être limitée et, dans certains cas, contrecarrée*" », a déclaré le leader parlementaire du Bloc Québécois en citant le chef du PLC.

« Nous avons donc, d'un côté, le Michael Ignatieff qui est complètement fermé à toute concession envers le Québec, qui refuse que la reconnaissance de la nation québécoise se traduise en gestes concrets. Un Michael Ignatieff qui n'hésite pas à parler du Québec comme d'un "*État ethnique*" et qui souhaite "*contrecarrer*" la loi 101. Et, de l'autre, nous avons un Michael Ignatieff qui écrivait, en 2001, que la législation linguistique du Québec satisfaisait aux critères fondamentaux du droit. Si Michael Ignatieff pense encore comme ça, il n'a aucune raison de voter contre la loi 101. Le 3 juin, il ne doit surtout pas se défilier. Il doit être présent en Chambre et voter pour que les Québécois sachent à quoi s'en tenir », a indiqué **Pierre Paquette**.

« Est-ce que Michael Ignatieff va rompre avec l'histoire du Parti libéral qui est faite de coups de force contre le Québec et contre la loi 101? Ou est-ce que le chef libéral va continuer dans la lignée du PLC qui a toujours combattu le droit de la nation québécoise de défendre sa langue? Demain, j'invite tous les Québécois et les Québécoises à regarder de très près quel est le vrai visage de Michael Ignatieff », a conclu **Pierre Paquette**.

– 30 –

Renseignements :

Karyne Duplessis Piché, attachée de presse
Aile parlementaire du Bloc Québécois
Tél. : 613 947-2495
Cell. : 613 296-1041
www.blocquebécois.org